

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association « École Buissonnière »

***Assemblée tenue le lundi 18 septembre 2023 à 20h45 au siège social, Route
de Metz 57 420 Coin-sur-Seille, école Jean de La Fontaine***

Les membres de l'association « école buissonnière » se sont réunis en assemblée générale le 18 septembre 2023 à 20h45 au siège social, sur convocation.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 10 membres du bureau sur 7 sont présents. Les membres présents sont à jour de la cotisation annuelle.

Au moins 25% des membres ayant voix délibérative (membres à jour de la cotisation) sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux membres et présentation du fonctionnement de l'association
- Bilan de l'année 2022 - 2023
- Bilan comptable 2022 - 2023
- Remplacement des membres du bureau (président, trésorier, secrétaire, assesseurs)
- Désignation de membres d'honneur
- Election du vérificateur aux comptes pour 2023 - 2024
- Projets 2023 - 2024
- Questions diverses

Mme BONNIN Ophélie est désignée président de séance.

Mme Christèle ALBRECHT est désignée secrétaire de séance.

1 - Accueil des nouveaux membres et présentation du fonctionnement de l'association

Mme BONNIN Ophélie ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle remercie pour leur présence :

- Mme Campergue, Directrice de l'école maternelle de Pournoy la Chétive
- Mme Knecht, Directrice de l'école élémentaire de Coin sur Seille
- Mme Michel, Maire de Pournoy La Chétive
- Mme JUSTE, Adjointe au maire de Coin sur Seille

Elle rappelle les principes de fonctionnement de l'association, créée en 2008, qui a pour but de participer aux projets des écoles de Pournoy-la-Chétive et Coin-sur-Seille. L'association peut ainsi organiser des événements destinés à récolter des fonds pour réduire le prix des sorties scolaires, ou participer à l'organisation des festivités de l'école. Cette association n'a pas vocation à s'immiscer dans les choix éducatifs des enseignants, ni à remplacer les représentants élus des parents d'élèves.

Elle rappelle les grandes lignes des « statuts » de l'association, hérités des équipes précédentes, notamment l'organisation autour d'un « bureau » composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'assesseurs.

2- Bilan de l'année 2022 - 2023

La présidente rappelle aux membres présents le déroulement de l'année 2022 – 2023 et les activités que l'association a menées. Elle rappelle que, pour une majorité des membres du bureau, il s'agissait de la treizième année d'exercice dans l'association.

- Décembre 2022 : commande de sapins de Noël
- Décembre 2022 : commande de chocolats de Noël
- Mars 2023 : Après-midi jeux de société
- Avril 2023 : commande de chocolats de Pâques
- Juin 2023 : fête des écoles

La présidente remercie chacun pour l'excellent déroulement de ces événements, qui ont demandé une préparation et un investissement importants. Il note aussi la bonne ambiance qui a entouré la préparation et la mise en œuvre des projets.

3- Bilan comptable 2022 - 2023

La présidente donne la parole à Mme Marie-Paule GETTE, trésorière de l'association, pour le bilan comptable de l'exercice 2022 - 2023.

Mme GETTE indique que l'association disposait, au 16/09/2023, date de la dernière Assemblée Générale, d'un solde créditeur de 2506.13 euros.

Les cotisations 2022-2023 s'élèvent à 22 euros.

Elle indique que les différentes opérations ont été créditrices comme suit :

- Commande de Sapin de Noël : 312.00 €
- Commande de chocolats (Noël et Pâques) : 576.48 €
- Après-midi jeux de société : 85.19 €
- Fête des écoles : 2067.01 €

Dans le cadre d'un souci écologique, l'association des parents d'élèves a investi dans l'achat de Gobelet Ecocup pour une valeur de 438.00 €.

Mme la Trésorière indique que l'association a financé les sorties des écoles durant l'année, pour un coût total de 2899.06 euros.

Mme la Trésorière précise enfin que les dépenses diverses (assurance et tenue de compte) s'élèvent à 357.70 € cette année.

La présidente indique que les comptes ont été approuvés par Mme ARTUS Valérie, vérificatrice aux comptes 2022 - 2023.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres de l'association disposant d'une voix délibérative, présents ou représentés.

4- Remplacement des membres du bureau (président, trésorier, secrétaire, assesseurs)

La présidente de séance invite ensuite l'Assemblée Générale à procéder à l'élection des nouveaux membres du bureau, constitué selon l'article 14 des statuts d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, et de plusieurs assesseurs. Il rappelle que l'ensemble de ces personnes constitueront le bureau, amené à se réunir pour la préparation des événements de l'année à venir.

Elle rappelle que le bureau 2022-2023 était constitué de : Mme BONNIN Ophélie, Présidente (sortante); Mme ALBRECHT Christèle, vice-présidente ; Mme GETTE Marie-Paule, trésorière ; Mme MOUGEL Sandrine, secrétaire (sortante) ; Mme MANGIN Caroline, M. LEHEUP Jean-Baptiste, Mme FERRY Julie (sortante), Mme MAUTCA Laurence, Mme FELKER Elodie, Mme SARATI Noémie.

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du président au sein de ses membres, pouvant être accompagné d'un vice-président.

Candidats : Marie-Paule GETTE et Christèle ALBRECHT

Elus : présidente et vice-présidente

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du trésorier au sein de ses membres :

Candidate : Claire MANICK

Elue : Claire MANICK

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Secrétaire au sein de ses membres :

Candidate : Laurence MAUCTA

Elue : Laurence MAUCTA

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des assesseurs au sein de ses membres :

Candidats : Mme MANGIN Caroline, Mme MAUTCA Laurence, Mr LEHEUP Jean-Baptiste, Mme FELKER Elodie, Mme SARATI Noémie et Mr GUILLOUET Benoit, Mme MOISAN Adeline, Mr SIDOT Julian, Mme FLOREK Maria et Mme GANGNANT Charlotte.

Elus : Mme MANGIN Caroline, Mme MAUTCA Laurence, Mr LEHEUP Jean-Baptiste, Mme FELKER Elodie, Mme SARATI Noémie et Mr GUILLOUET Benoit, Mme MOISAN Adeline, Mr SIDOT Julian, Mme FLOREK Maria et Mme GANGNANT Charlotte.

5- Désignation de membres d'honneur

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'élection de membres d'honneur, en application de l'article 6 des statuts. Il est proposé à l'assemblée que les parents n'ayant plus d'enfants à l'école primaire, mais souhaitant cependant poursuivre leur investissement dans l'association, soient élus membres d'honneur et dispensés de cotisation annuelle.

La présidente propose la candidature de Mme PENELIAU Sandrine et Mme BONNIN Ophélie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres de l'association disposant d'une voix délibérative, présents ou représentés.

6- Élection du vérificateur aux comptes pour 2023-2024

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du vérificateur aux comptes pour l'année scolaire 2023-2024. Le président de séance rappelle que l'article 18 des statuts prévoit que celui-ci ne doit pas faire partie du bureau.

La présidente soumet au vote la candidature de Mme ARTUS Valérie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres de l'association disposant d'une voix délibérative, présents ou représentés.

7- Projets 2023 - 2024

La présidente indique que, d'après les premières discussions menées en début d'année, les membres du bureau souhaitent reconduire en 2023 - 2024, les actions menées l'année précédente et bénéficier ainsi de l'expérience acquise.

Après-midi jeux de société à la salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive.

Il est proposé de participer à nouveau à la fête des écoles, selon les souhaits des enseignants. Celle-ci se déroulera le 28 juin 2024.

Il est proposé de vendre des chocolats à Pâques, en plus de Noël.

Il est proposé également de vendre des sapins de Noël.

Enfin, il est proposé d'organiser un événement sans but lucratif, visant simplement à rapprocher les familles des enfants, par exemple un pique-nique dans la cour de l'école, ou une chasse au trésor à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 .

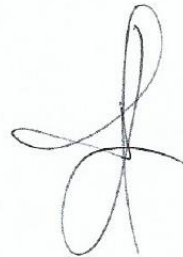
Signature de la présidente :



Signature de la vice- présidente :



Signature de la secrétaire de séance



FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	SIGNATURE
BONVIN	Ophélie	
MANGIN	Caroline	
GETTE	Marie-Paulle	
MANICK	Clotilde	
MOISAN	Adeline	
FLOREK	Maria	
MAUCTA	Laurence	
SIDOT	Julien	
LEHEUP	Isabelle	
LEHEUP	Jean-Baptiste	
JUSTE	Laëthia	

